



es les côtes des plans d'exécution GC, ARCH et CVSE et d'en vérifier l'exactitude sur le chantier. Les incohérences doivent être immédiatement clarifié sont côtés BRUTES et les vides de passage VP sont cotés FINIS. L'EN est seul responsable des erreurs de mêtrés et doit strictement respecter la les que munis du visa d'approbation de l'architecte. L'EN est tenu de respecter son devoir de coordination ainsi que de vérifier les plans d'exécution du pités en matière de construction, de technique ou de fabrication doivent être communiquées et motivées par écrit à l'architecte et à la DT, avant le débenéral et spécifique à l'objet ainsi que celles relatives aux plans, font partie intégrante de la planification d'exécution et de son approbation et doivent